

Lyon, le 26 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dons alimentaires portant sur les excédents de production du restaurant administratif de l'hôtel de la Métropole au profit d'organismes habilités à l'aide alimentaire



Crédits : Métropole de Lyon – Jérémie CUENIN

Lors du Conseil métropolitain du 26 septembre, les élus ont adopté une délibération permettant à la Métropole de Lyon de conclure des conventions de dons alimentaires avec quatre organismes habilités à l'aide alimentaire que sont le Chaînon manquant, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, la Fondation AJD Maurice Gounon et le complexe Lyon Cité de la Fondation Armée du salut. Les excédents de production du restaurant administratif de l'hôtel de la Métropole leur seront ainsi donnés.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire pose, au niveau national, l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la restauration collective.

Service presse Métropole de Lyon

Baptiste Barles - bbarles@grandlyon.com

04 26 99 36 80

La Métropole de Lyon est dotée d'un service de restauration d'entreprise qui produit environ 800 repas par jour pour son personnel. Les prévisions de fréquentation étant incertaines, une partie de la production peut parfois être mise au rebut à la fin du service.

Afin de réduire le gaspillage alimentaire qui en résulte, la collectivité, en tant qu'employeur socialement et environnementalement responsable, s'engage à faire don de ces denrées alimentaires à des organismes habilités à la mise en œuvre de l'aide alimentaire auprès des publics visés par les politiques de solidarité qu'elle porte en tant que cheffe de file de l'action sociale.

L'offre de partenariat faite par la Métropole pour cette action a été agréée par quatre organismes habilités, dont un collecteur-distributeur et trois responsables de centres d'hébergement d'urgence, à savoir :

-le Chaînon manquant, qui lutte contre le gaspillage alimentaire avec la collecte de produits alimentaires préparés et frais, dans des véhicules frigorifiques légers, pour les redistribuer le jour même à plusieurs associations du territoire de la Métropole de Lyon ;

-le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, qui gère le centre d'hébergement d'urgence Gabriel Rosset à Lyon 7^{ème} ;

-la Fondation AJD Maurice Gounon, qui regroupe, dans sa plateforme AJD Adultes à Lyon 9^{ème}, un pôle d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence et d'insertion ainsi qu'un chantier d'insertion ;

-le complexe Lyon Cité de la Fondation Armée du salut, qui comprend un centre d'hébergement d'urgence et un restaurant social à Lyon 6^{ème}.

La convention de dons alimentaires permet de définir les conditions de cession, à titre gratuit, des excédents de production du restaurant administratif à ces quatre acteurs de l'aide alimentaire, en vue de leur redistribution dans des délais contraints et des conditions sanitaires strictes auprès des personnes en situation de grande précarité.

Ces conventions s'inscrivent parfaitement dans la ligne de la Métropole de Lyon, que ce soit dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire ou dans ses politiques de solidarité. Elles doivent permettre d'inscrire les excédents de production du restaurant administratif dans un cercle vertueux bénéficiant à des publics en situation de grande précarité. D'une durée d'un an, les conventions seront reconductibles tacitement par période d'un an.

Service presse Métropole de Lyon

Baptiste Barles - bbarles@grandlyon.com

04 26 99 36 80